



5^{ème} SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES
14 – 18 mai 2012, La Rochelle, France

« Les oiseaux d'eau migrateurs et les hommes – des zones humides en partage »

**DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE LA SURVEILLANCE DES OISEAUX D'EAU
LE LONG DES VOIES DE MIGRATION D'AFRIQUE-EURASIE**

Compilé par Wetlands International et le Secrétariat PNUE/AEWA

Rôle de l'évaluation internationale de l'état des populations d'oiseaux d'eau dans l'AEWA

La surveillance des oiseaux d'eau est à bien des égards essentielle pour la mise en œuvre de l'AEWA. L'Article II.1 charge les Parties de prendre des mesures coordonnées pour maintenir ou rétablir les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs dans un état de conservation favorable. En outre, l'Article III.2(b) de l'Accord stipule que « *Les Parties s'assurent que toute utilisation d'oiseaux d'eau migrateurs est fondée sur une évaluation faite à partir des meilleures connaissances disponibles sur l'écologie de ces oiseaux, ainsi que sur le principe de l'utilisation durable ...* ».

L'Article VI.8 charge la MOP, à chacune de ses sessions, de prendre en considération les modifications réelles et potentielles de l'état de conservation des oiseaux d'eau migrateurs et des habitats importants pour leur survie, ainsi que les facteurs susceptibles de les affecter. À ces fins, le Paragraphe 7.4 du Plan d'action de l'AEWA requiert la préparation d'une étude internationale sur l'état et les tendances des populations (connu comme le Rapport sur l'état de conservation ou CSR) qui sert de base à l'amendement du Tableau 1 sur l'état des populations d'oiseaux d'eau figurant à l'Annexe 3 de l'Accord.

Le Paragraphe 5.3 du Plan d'action de l'AEWA reconnaît également que l'évaluation correcte de l'état et des tendances des oiseaux d'eau migrateurs a le plus de sens au niveau des populations, et demande aux Parties qu'elles « *... coopèrent en vue d'améliorer l'évaluation des tendances des populations d'oiseaux en tant que critère indicatif de l'état de ces populations.* »

Le Plan stratégique 2009-2017 de l'AEWA, adopté par la Résolution 4.7, spécifie une série d'indicateurs basés sur des informations relatives aux tendances, à l'état de conservation des populations d'oiseaux d'eau et à l'état des menaces pesant sur elles.

Surveillance internationale des oiseaux d'eau dans la région de l'AEWA

Jusqu'à présent, cinq éditions du Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA ont été produites par Wetlands International. Les sources essentielles de ce rapport sont le Recensement international des oiseaux d'eau (International Waterbird Census ou IWC), les deux éditions de « Birds in Europe » et les évaluations spécifiques d'état de conservation réalisées par des groupes spécialisés dans des espèces de Wetlands International et de l'UICN, en particulier le Groupe d'étude sur les échassiers et le Groupe des spécialistes des Oies. De ces différentes sources, seul le Recensement international des oiseaux d'eau recueille chaque année des données de comptage et sert également de source pour de nombreuses autres évaluations. D'autres sources d'informations s'appuient davantage sur des recueils périodiques de données.

La 5^{ème} édition du Rapport sur l'état de conservation a clairement souligné les points suivants :

- (i) à l'heure actuelle, les analyses internationales de tendances sont seulement possibles avec un décalage de cinq ans ;
- (ii) la couverture du Recensement international des oiseaux d'eau est insuffisante dans de nombreuses sous-régions de la zone de l'Accord pour permettre une évaluation de l'état et des tendances basée sur la surveillance, et les autres sources de données sont également insuffisantes ;
- (iii) les populations de plusieurs espèces d'oiseaux d'eau (par exemple oies, canars, canards marins, échassiers présents sur des terres agricoles) ne peuvent être surveillées efficacement par des programmes génériques tels que l'IWC.

Efforts pour renforcer la surveillance des oiseaux d'eau dans le cadre de l'AEWA jusqu'à présent

La Résolution 3.6 adoptée par la MOP3 de l'AEWA, en 2005, demande le soutien de la Convention de Ramsar, de la Convention sur la biodiversité, des organisations donatrices et autres, afin d'établir un régime de financement à long terme pour améliorer la surveillance des populations d'oiseaux d'eau, entre autres au moyen de l'IWC et des résultats dérivés. Les Résolutions 3.11, 4.2 et 4.10 ainsi que l'Énoncé de la Haye¹, adopté lors du symposium célébrant le 15^{ème} anniversaire de l'AEWA, ont également souligné l'importance du renforcement des processus de l'IWC/Estimations des populations d'oiseaux d'eau (WPE). Cet Énoncé a réclamé la mise en place d'un régime de financement d'ici la fin de 2010. L'Objectif 3.1 du Plan stratégique vise à disposer des ressources nécessaires pour soutenir les processus internationaux de recueil de données de surveillance, en vue de l'évaluation de l'état de conservation à long terme. L'indicateur de cet objectif est relié à la production en temps voulu des rapports annuels de synthèse de l'IWC, du CSR et du WPE, ainsi qu'une augmentation de 50 % des espèces/populations dont l'état de conservation est évalué à l'aide de données de surveillance régulières.

En 2009, le Joint Nature Conservation Committee du Royaume-Uni a financé un processus de consultation des parties prenantes, suivi en 2010 d'une étude externe. Ce processus a examiné en détails les besoins d'informations des différents instruments de conservation internationaux et les compétences et processus nécessaires pour répondre à ces besoins, et a fait une estimation des coûts de fonctionnement du programme.

L'étude a conclu que le plus grand avantage du programme de l'IWC est le fait qu'un processus rationalisé de regroupement des données peut contribuer aux besoins d'information de plusieurs instruments internationaux de conservation, en particulier l'AEWA, la Directive Oiseaux de l'UE et la Convention de Ramsar sur les zones humides. Ces besoins d'information peuvent être satisfaits en conjuguant des analyses utiles pour les orientations à prendre et la mise à disposition de vues d'ensemble des populations et des réseaux de sites. Les analyses incluent généralement le calcul de certains indicateurs d'efficacité tels que ceux identifiés dans le Plan stratégique de l'AEWA ou encore des Indicateurs d'efficacité de Ramsar (voir la rangée supérieure de la Figure 1). Les vues d'ensemble peuvent être rendues disponibles au moyen de produits ou de services d'information régulièrement mis à jour (par exemple les Estimations de populations d'oiseaux d'eau, les Rapports sur l'état de conservation de l'AEWA, y compris les analyses des tendances de populations (au niveau de la voie de migration) et l'Outil Réseau de sites critiques (voir le niveau médian de la Figure 1). Les coûts de ces services et produits d'information ont déjà été couverts par les institutions ayant besoin du produit utile pour les orientations à prendre. Cependant, les coûts du recueil et du regroupement des données au niveau international, et l'amélioration de la couverture du réseau (en bas de la Figure 1) ne sont pas couverts par ces institutions.

Partenariat pour la surveillance des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie

L'étude et les discussions ultérieures avec les parties prenantes ont aussi fait prendre conscience que la surveillance des populations d'oiseaux d'eau ne pouvait pas être mise en œuvre sans la formation d'un

¹ http://www.unep-aewa.org/meetings/symposium/docs/the_hague_action_statement.pdf

partenariat étroit au sein d'une large gamme d'organisations, et que les différents éléments du schéma d'ensemble pouvaient être dirigés par différents partenaires.

En juin 2011, le Partenariat pour la surveillance des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie a été mis en place. Il comprend tous les coordinateurs nationaux qui se retrouvent régulièrement dans le cadre de réunions sous-régionales. Un groupe de travail technique a été formé pour s'occuper des questions de coordination techniques en relation avec l'organisation des comptages, la gestion des données, le contrôle de la qualité et le développement de réseaux. Il se compose de représentants des organisations qui apportent une contribution technique importante au programme de surveillance des oiseaux d'eau au niveau des voies de migration d'Afrique-Eurasie, de représentants sous-régionaux des coordinateurs nationaux de l'IWC, et de groupes d'experts sur les espèces d'oiseaux d'eau de WI et de l'UICN/SSC. De plus, un groupe de travail stratégique a été mis en place pour surveiller et évaluer la mise en œuvre de chaque élément du programme d'ensemble, améliorer les synergies entre les différents éléments, institutions et autres processus pertinents pour les orientations à prendre, identifier et mobiliser les ressources et promouvoir le Partenariat. Ce groupe comprend initialement le Secrétariat PNUE/AEWA, l'université d'Aarhus, BirdLife, International, BTO, EBCC, FACE, SOVON, Wetlands International et le WWT, mais la participation est ouverte à toute organisation faisant preuve d'un fort intérêt stratégique pour le développement de la surveillance des oiseaux d'eau le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie.

Scénarios de développements futurs

Maintien du statu quo

Ce scénario part de l'idée que les coûts de l'IWC seront couverts par un financement principal destiné à Wetlands International, accompagné de quelques soutiens supplémentaires apportés au projet et de soutiens en nature, par des donateurs et des organisations partenaires. En dépit des importantes améliorations apportées par la réorganisation de l'équipe chargée de l'IWC à Wetlands International, l'organisation a seulement les moyens d'assurer la collecte et la communication des données de base, mais ne dispose pas de fonds restants pour la coordination régionale, le réseautage, le renforcement de la capacité, les programmes de soutien dans les pays en développement ou l'organisation de comptages spécifiques. Pour tout cela, il lui faut recueillir des fonds supplémentaires par le biais de projets ou s'appuyer sur les efforts des autres. Malgré les quelques progrès réalisés par le biais du partenariat pour la surveillance des oiseaux d'eau, cette situation n'a pas de bases solides de financement pour permettre une expansion durable à long terme du programme. Il en résulte un recueil sporadique de données dans de nombreuses régions de la zone de l'Accord.

Incorporation des coûts de l'IWC dans les produits

Un autre scénario recommandé est l'incorporation des coûts de l'IWC dans les produits. Cette option à première vue attirante s'avère toutefois moins réalisable dans la pratique. Le principal obstacle est que la réalisation de produits utiles pour les orientations à prendre ne représente qu'une faible proportion de l'ensemble des coûts du cycle de trois années du programme. La majorité des coûts se rapporte à la coordination régionale, au réseautage, au renforcement de la capacité et au soutien financier des pays en développement pour la réalisation des comptages. Par exemple, le Secrétariat PNUE/AEWA a payé pour la production du dernier Rapport sur l'état de conservation environ 60 000 EUR et le Secrétariat de Ramsar environ 20 000 EUR pour les Estimations de populations d'oiseaux d'eau. Ce revenu total de 80 000 EUR est à comparer avec les 400 000 EUR environ qui seraient nécessaires pour couvrir uniquement les coûts de la coordination régionale et du soutien aux pays en développement pour la réalisation de comptages pendant trois ans. Ceci signifie que les coûts de ces produits devraient être multipliés par six pour couvrir leur propre production et, en plus, contribuer aux comptages dans les pays en développement et à la coordination régionale, sans pour autant pouvoir générer des fonds à investir dans le renforcement de la capacité ou les comptages spéciaux ciblés. Ce scénario suppose également que Wetlands International continue à se charger des coûts de gestion des données à partir de ses propres ressources principales. Dans la pratique, cela signifierait un coût de 360 000 EUR pour le Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA et de 120 000 EUR pour les Estimations de populations d'oiseaux d'eau. Toutefois, la durabilité financière du programme sera menacée si ces coûts ne peuvent pas être assurés, risque assez réaliste lorsque la production de ces rapports ne fait pas partie du budget principal.

Incorporation des coûts dans le budget principal de l'AEWA

Au cours du processus de consultation au sujet de l'avenir de l'IWC et à la suite de ce processus, certaines Parties contractantes ont suggéré que les coûts de l'IWC soient aussi incorporés dans le budget principal de l'AEWA. Le principal argument avancé était l'assurance d'un partage plus équitable et plus prévisible des coûts que dans le cadre des autres options mentionnées précédemment. En utilisant comme référence le budget approuvé par la MOP4 en 2008, les 400 000 EUR requis représenteraient environ de 16,5 à 17 % d'augmentation pour le budget principal de l'AEWA sur trois ans, y compris les 13 % de coûts de soutien de programme au PNUE.

Contributions supplémentaires au Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA

Une autre solution pourrait être de garder les coûts de la surveillance séparés du budget principal de l'AEWA, mais de demander à toutes les Parties contractantes de verser un pourcentage supplémentaire de leur contribution régulière à une ligne budgétaire spécifique du Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA pour les contributions volontaires. Dans ce cadre, les implications financières pour les Parties contractantes resteraient essentiellement les mêmes, mais cette option serait moins restrictive pour le budget de l'AEWA et offrirait un cadre financier plus souple en autorisant des contributions supplémentaires non seulement de la part des Parties contractantes, mais aussi du secteur des entreprises. Cette solution pourrait tirer profit de l'existence du Fonds d'affectation spéciale de l'AEWA. Dans ce scénario également, il serait question de 13 % de frais généraux en plus.

Contributions à un Fonds d'affectation spéciale séparé pour les oiseaux d'eau

Une option identique mais sans les 13 % de frais généraux serait l'établissement d'un Fonds d'affectation spéciale séparé pour les oiseaux d'eau ou mécanisme équivalent, mis en place par Wetlands International et supervisé par le Groupe de travail stratégique du Partenariat pour la surveillance des oiseaux d'eau où le Secrétariat PNUE/AEWA est représenté.

Action requise de la Réunion des Parties :

La MOP5 est chargée d'examiner les options proposées pour le financement de base à long terme de l'IWC et de formuler sa décision sur les prochaines mesures à prendre (avant-projet de Résolution AEWA/MOP5 DR22 *Mise en place d'un régime structurel de financement de base à long terme pour le recensement international des oiseaux d'eau dans la région d'Afrique-Eurasie*).

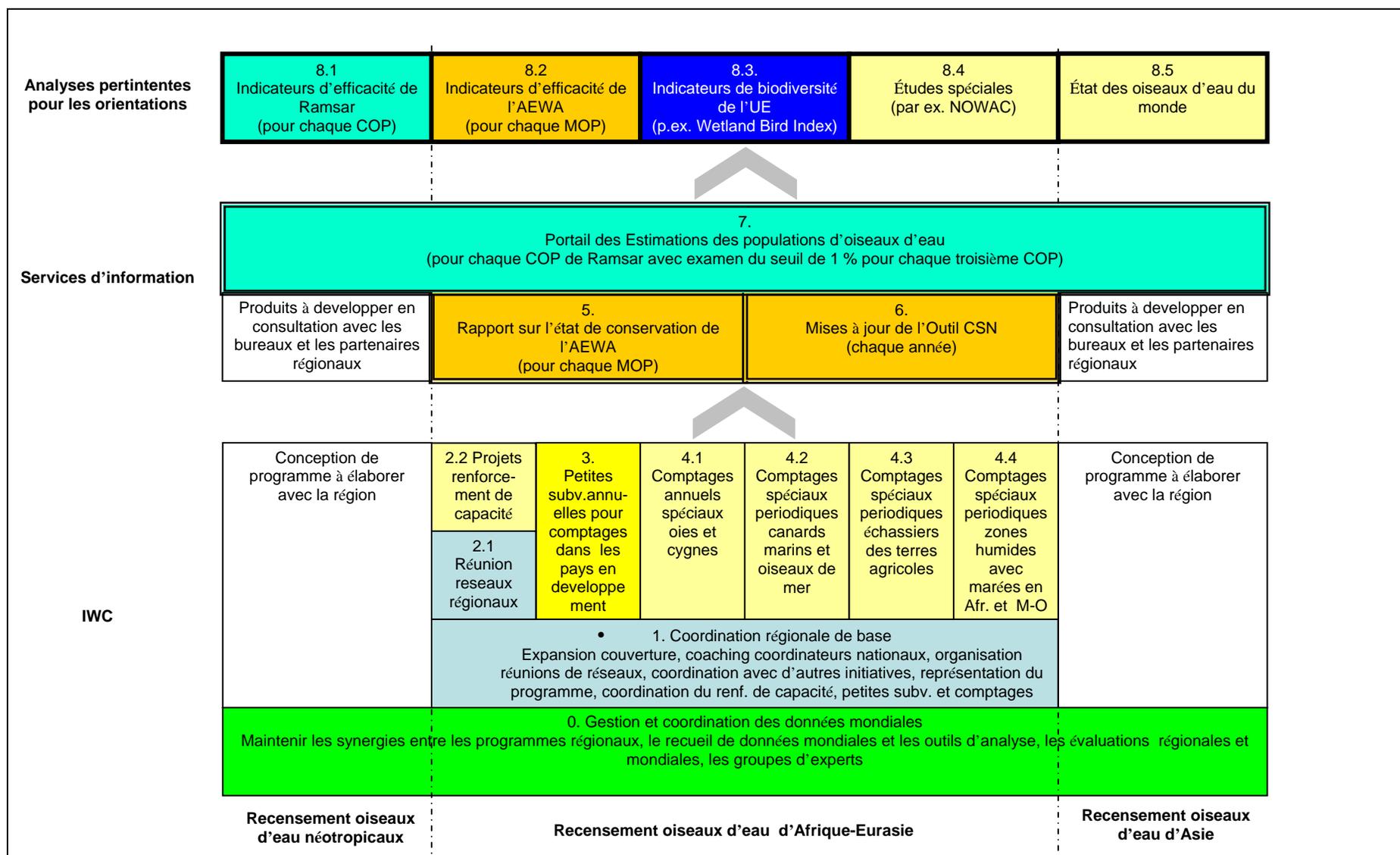


Figure 1. Représentation schématique des éléments du Recensement international des oiseaux d'eau (IWC) et des programmes complémentaires pour surveiller les oiseaux d'eau en dehors de la saison de reproduction, et produits d'informations et analyses pertinentes pour les orientations à prendre qui en sont dérivés.

Éléments mentionnés à la Figure 1 et estimation de leurs coûts

0. **Coordination et gestion mondiales des données** : maintenir les synergies entre les programmes régionaux, coordonner le développement du recueil mondial de données et des outils d'analyse, garantir que les données sont recueillies dans des formats permettant des évaluations régionales et mondiales, et faciliter le travail des groupes d'experts sur les oiseaux d'eau. (environ 100 000 € par an, propre contribution de WI provenant de ses ressources non affectées)
1. **Coordination régionale de base (incluse dans l'IIT 15²)** : étendre la couverture, améliorer la capacité technique du réseau de coordinateurs nationaux en fournissant directives et conseils, maintenir le réseau développé par le biais des projets de renforcement de la capacité (voir 2.2 ci-dessous) organiser des réunions de réseautage, assurer la coordination avec d'autres initiatives, représenter le programme, coordonner les activités de renforcement de la capacité avec les partenaires, faciliter les programmes de petites subventions et de comptages spéciaux, fournir des lignes directrices, produire des rapports techniques et des rapports de projets annuels, répondre à certaines demandes de données, faciliter le travail du Partenariat pour la surveillance des oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (environ 65 000 € par an).
2. **Développement d'un réseau régional**
 - 2.1. **Réunion des coordinateurs de l'IWC** : se déroulant dans différentes sous-régions (Afrique, Asie du Sud-Ouest, Europe) afin d'améliorer la cohésion du programme et de faciliter l'échange des expériences (environ 30 000 € par an)
 - 2.2. **Développement de la capacité dans des pays ayant une couverture insuffisante des sites clés (IIT 23)** : augmenter la capacité des coordinateurs et des réseaux nationaux dans les pays sélectionnés. Cette activité doit être mise en œuvre à travers des projets implémentés en partenariat avec d'autres organisations. Des exemples précédents incluent le développement de la capacité de surveillance en Afrique de l'Est, conduit par le Wildfowl and Wetlands Trust (WWT). Des exemples actuels incluent le projet de l'IWC pour la Méditerranée dirigé par la Tour du Valat et le projet Conserving Migratory Birds en Afrique de l'Ouest dirigé par BirdLife International.
3. **Petites subventions pour des comptages généraux de l'IWC dans des pays en développement (incluses dans IIT 15)** : assurer que les sites clés sélectionnés font l'objet de comptages réguliers dans tous les pays situés le long de la voie de migration, même dans les pays en développement ayant des ressources insuffisantes. L'étude externe a estimé le montant des coûts à 80 000 € par an, ce qui doit être considéré comme une estimation prudente en comparaison avec le point 16 des Tâches internationales de mise en œuvre de l'AEWA (Résolution 4.10) qui les estime à 635 000 €. La coordination de base du programme inclut du temps pour la gestion d'un programme de petites subventions, mais un soutien peut être également fourni directement par le biais de diverses dispositions telles que le jumelage d'aires protégées ou d'ONG.
4. **Comptages spéciaux (IIT 16)** : pour obtenir des estimations plus fiables des espèces et des populations qui ne sont pas bien couvertes dans le cadre des comptages généraux de l'IWC. Il est prévu qu'ils soient mis en œuvre en collaboration avec le groupe d'experts concerné et que la coordination soit directement assurée par le groupe ou par le personnel de WI.
 - 4.1. **Oies et cygnes** : comptages répétés y compris dans les zones agricoles et les zones de perchage.

² Dans AEWA/MOP5 DR3 *Tâches internationales de mise en œuvre de l'AEWA pour [2012-2016] [2012-2015]*

- 4.2. **Canards marins et autres oiseaux de mer** : comptages annuels dans la Baltique et la mer du Nord, et relevés aériens spéciaux dans les régions de la mer Noire et de la mer Caspienne une fois tous les trois ans.
 - 4.3. **Zones humides soumises aux marées en Afrique et au Moyen-Orient** : couverture des vastes zones humides soumises aux marées et ayant une grande influence sur les tailles et les tendances de population, au moins une fois tous les trois ans.
 - 4.4. **Comptage des échassiers présents dans des habitats de terres agricoles et de prairies** : amélioration des estimations des espèces telles que le Vanneau huppé et le Pluvier doré, au moins une fois tous les trois ans.
5. **Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA** : l'Article 7.4 du Plan d'action de l'AEWA chargeait déjà le Secrétariat de produire un rapport sur l'état et les tendances des populations d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord. Les termes de référence définis par le Comité technique de l'AEWA ressemblent beaucoup à la portée technique définie dans l'étude externe pour le rapport technique sur l'état de conservation et les tendances dans la région de l'AEWA (y compris la documentation des analyses de tendances et une documentation appropriée de toutes les autres estimations de tailles et de tendances de populations). C'est pourquoi ce rapport résume et interprète également les activités de l'IWC dans la région. Il est envisagé que les coûts de production de ce rapport seront à peu près les mêmes que les coûts actuels et que le financement par l'AEWA continuera grâce aux contributions volontaires versées par les Parties. (environ 55 000 €)
 6. **Mise à jour de l'Outil CSN (IIT 3)** : l'Outil Réseau de sites critiques a été produit pour fournir des informations actualisées sur les populations d'oiseaux d'eau dans la zone de l'Accord. L'Outil CSN doit être mis à jour chaque année pour pouvoir fournir en temps utile un feedback au réseau ainsi que des informations actualisées à un large éventail d'utilisateurs (l'estimation actuelle est d'environ 50 000 €/par an, mais une application a été proposée pour réduire les coûts grâce à des processus d'automatisation).
 7. **Estimations des populations d'oiseaux d'eau** : déterminent des seuils de population de 1 % en vue de soutenir l'identification de zones humides d'importance internationale selon le Critère 6 de la Convention de Ramsar et par ce biais également selon la Directive Oiseaux, le Réseau Emeraude et le programme IBA. Les publications papier des Estimations des populations d'oiseaux d'eau seront remplacées par une base de données afin de réduire les coûts de publication et de diffusion, et les estimations seront mises à jour avant les COP de la Convention de Ramsar (environ 30 000 €).
 8. **Indicateurs utiles pour les orientations à prendre** : les résultats des informations générés par l'IWC et résumés dans les paragraphes précédents (5 à 7) seront intégrés dans divers indicateurs tels que les indicateurs d'efficacité de Ramsar au niveau mondial et les indicateurs d'efficacité de l'AEWA au niveau de la voie de migration. De plus, un indicateur relatif aux oiseaux des zones humides peut également compléter les indicateurs existants pour les oiseaux des zones agricoles et des forêts dans l'UE. Ces produits seront développés en étroite collaboration avec les Secrétariats et les AEM concernés.
 9. **Études spéciales** : le programme de surveillance des oiseaux d'eau de Wetlands International n'a pas seulement pour objectif de détecter les changements intervenus dans les populations d'oiseaux d'eau mais également d'identifier les causes de ce changement. À cette fin, des études communes seront réalisées sur la base de projet avec la participation des groupes d'experts des oiseaux d'eau et d'instituts universitaires.

Récapitulatif financier

Tous les coûts x 1 000 €

Éléments	Total	WI	Fonds d'affectation spéciale AEWA	AEWA	Projets
Activités ayant lieu chaque année					
Coordination mondiale et gestion des données	100	100			
Coordination régionale de base	65		65		
Réunions des coordinateurs de l'IWC (une réunion par an par région, trois régions)	30				30
Développement de la capacité dans des pays ayant une couverture insuffisante des sites clés	min. 40				min. 40
Petites subventions pour les comptages généraux de l'IWC dans les pays en développement	min. 80		65		min. 15
Comptages des oies et des cygnes	min. 22				min. 22
Coordination des comptages des canards marins	min. 16				min. 16
Total des coûts annuels	min. 353	100	130		min. 123
Coûts triennaux					
Comptages des canards marins	85				85
Comptage des zones humides soumises à des marées en Afrique et au Moyen-Orient	70				70
Rapport sur l'état de conservation de l'AEWA	55			55	
Mise à jour de l'Outil CSN	50				
Estimations des populations d'oiseaux d'eau	min. 30				min. 30
Indicateurs utiles pour les orientations à prendre	s.o.				s.o.
Analyses spéciales	s.o.				s.o.
Total des coûts périodiques	290			55	235

Clés :

min. : indique une estimation de coûts minimum, mais les projets au contenu amélioré pourront en réalité coûter davantage.

s.o.: indique que l'activité répond à des besoins devant être définis de façon bilatérale, et ne permet pas ici une estimation des coûts.